Communications du Secrétariat central

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Band (Jahr): - (1911)

Heft 106

PDF erstellt am: 21.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Achtung! Das revidierte Mitgliederverzeichnis wird demnächst in Korrekturabzügen den HH. Sektionspräsidenten zugehen, welche gebeten werden, dasselbe zu kontrollieren und mit ihren Korrekturen versehen bis zum 20. Januar spätestens an den Zentralsekretär zu senden, welcher es der nächsten Nummer beilegen wird. Das Zentralsekretariat lehnt jede Verantwortung für Ungenauigkeiten und Irrtümer ab, welche sich durch Nichtbeachtung obigen Ersuchens in dem neuen Mitgliederverzeichnis ergeben könnten.

Attention! La liste des membres révisée sera soumise sous peu en forme d'épreuves à tous les présidents de section, afin qu'ils la controllent et la corrigent s'il y a lieu. Ils la renverront annotée au secrétaire central jusqu'au 20 janvier 1910 au plus tard. Le secrétaire central décline toute responsabilité des erreurs ou inexactitudes qui pourraient se trouver dans la liste des membres, provenant de l'inobservation de la demande ci-dessus énoncée.

COMMUNICATIONS DECRETARIAT CENTRAL

Commission fédérale des Beaux-Arts.

Le Département fédéral de l'Intérieur a notifié au Secrétariat central la nomination de M. Albert Silvestre à la présidence de la commission fédérale des Beaux-Arts. A la place de M. Burkhard Mangold, sortant de charge, M. Cuno Amiet, peintre à Oschwand, fut nommé membre de la dite commission.

Exposition à Dresde et Breslau.

Le jury de cette exposition se rassemblera mercredi le 11 janvier 1911 au bâtiment du Collège secondaire à Bümpliz. Etant donné que MM. Albert Welti et Giovanni Giacometti sont empêchés d'exercer leurs fonctions de membres du jury annuel, leurs suppléants furent convoqués, de sorte que le jury se trouvera composé de la manière suivante: Cuno Amiet, Edoardo Berta, Abraham Hermanjat, Ferdinand Hodler, James Vibert et C. A. Loosli secrétaire. Le secrétaire central:

C. A. Loosli.

□ COMMUNICATIONS DES SECTIONS □

Section de Berne.

Aux membres de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses.

Chers camarades,

Afin de contribuer sa part aux frais de construction d'un bâtiment d'exposition de Beaux-Arts (destiné à recevoir des expositions d'artistes suisses au Kirchenfeld à Berne), la section de Berne s'est décidée d'organiser un bazar doublé d'une tombola au mois de mai 1911 au manège de Berne.

Pour être mis en loterie, aux enchères et en vente, nous nous proposons de nous servir d'œuvres d'artistes suisses. Les recettes résultant du bazar et de la tombola seront attribuées au fond de construction du bâtiment d'exposition.

Nous vous adressons donc, chers camarades, la demande de nous seconder dans notre entreprise en nous faisant don d'œuvres de vos mains. Vous avez tous un intérêt à la réalisation de notre entreprise, car le bâtiment en question ne sera pas destiné aux Bernois seulement, mais servira aux artistes de toute la Suisse.

Aussi, nous espérons que le présent appel trouvera chez toutes les sections et tous les camarades un accueil favorable et qu'au mois de mai nous serons à même d'organiser une jolie exposition des dons que vous aurez bien voulu nous faire, et que cette exposition donnera la preuve manifeste de ce qui peut être atteint par l'esprit de collégialité parmi nous.

Nous vous prions d'envoyer les œuvres que vous voudrez bien nous destiner à cet effet au président de la section de Berne, M. Adolphe Tièche, jusqu'à la mi-avril.

Les membres de la section de Berne vous font part dès aujourd'hui de leurs remerciements anticipés et cordiaux et de leurs bonnes salutations.

> Au nom de la Section de Berne Le président: Adolphe Tièche. Le secrétaire: E. Prochaska.

N.B. Le secrétaire central croit agir dans les intentions du Comité central, que le temps avancé ne lui permit pas de consulter à ce sujet, en recommandant bien chaleureusement à tous les membres l'appel à leur solidarité de la section de Berne, dont le projet en effet n'intéresse pas les artistes bernois seulement, mais aussi tous nos membres des autres sections, qui y trouveront l'hospitalité la plus bienfaisante pour leurs expositions ultérieures. C. A. L.

Section de Genève.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève vient de décider dans sa dernière séance, que la carte de membre de la S. d. P. S. & A. S. servirait de laisser-passer pour le nouveau musée d'art et d'histoire même en dehors des jours et heures d'ouverture.

Décision pris à la demande de la section et exemple à suivre dans les autres villes.

Section de Paris.

Monsieur.

Veuillez, je vous prie, communiquer cette lettre à notre Comité central et l'insérer dans le prochain numéro du journal. C'est le double d'une lettre écrite directement au Chef du Département fédéral de l'Intérieur:

Très honoré Monsieur,

Dans sa séance du 1er décembre 1910 la section de la S. d. P. S. & A. S. à Paris a décidé d'attirer votre attention sur ses désirs suivants et vous demander si:

1. Les œuvres qui ont été reçues à des salons étrangers et qui sont envoyées en Suisse pour des expositions et qui y sont refusées par le jury pour une cause quelconque, ne pourraient être renvoyées aux frais de l'Etat à leurs expéditeurs?

2. Pourrait-on obtenir qu'aux Expositions nationales il y ait un jury de sculpture, formé de sculpteurs qui seuls jugent la sculpture?

Espérant que vous voudrez bien étudier favorablement

ces désirs des artistes suisses établis à Paris,

Recevez, Monsieur, au nom de l'Association de Paris nos hommages respectueux.

Ed. M. Sandoz.